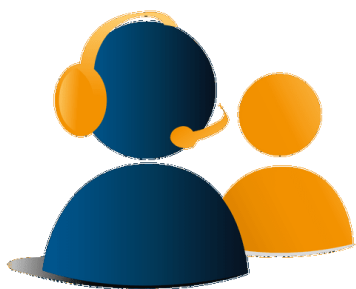


<http://clg-pierrebrossolette-nogentlerotrou.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article51>

Fonds social collégien

- Les dispositifs et aides au collège - Les aides financières -



Date de mise en ligne : lundi 1er février 2021

Copyright © Collège PIERRE BROSSOLETTE - Tous droits réservés

Ce fonds est destiné à faire face rapidement à des situations difficiles que peuvent connaître des familles de collégiens pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire. Cette aide exceptionnelle peut prendre la forme d'une aide financière directe ou de prestations en nature (frais de demi-pension ou d'internat, fournitures diverses, etc.).

La décision d'attribution de l'aide relève du chef d'établissement après avis de la commission, présidée par lui et constituée par des membres de la communauté éducative.

Pour toute information, adressez-vous au secrétariat de gestion du collège.

Dossier Fonds social à télécharger et envoyer à la gestion :

<http://clg-pierrebrossolette-nogentlerotrou.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-pierrebrossolette-nogentlerotrou/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>

</doc55|center>